

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 1 ET 2 FEVRIER 2023



Voté au comité directeur des 15 et 16 mars 2023

Présent-e-s : BARBOUNIS Nathalie , BILLET Serge , BISSELER Céline (visio), BOLLÉ Sabine, BOUGEARD Alain (visio), BUTZBACH Etienne, CARON Dominique, CARRE Charlotte, CHARLEUX Philippe, COLASSE Eugénie, COLMONT Bernard, CRUSSON-PONDEVILLE Sylvie, DELAMARRE Philippe, DI GIUSEPPE Benjamin , DRAPIED Karl, FILIPPI Laurence, GARRUCHET Émilie, GRIMAUD Thierry, LABLANCHE Patrick, MONTES Sandrine, MOREIRA Véronique, MOREL Jacqueline, MOREL Patrick, MUGUET Laurent, NICOL Lewis, NOIR Geoffroy (visio), PRATALI Josiane, ROBIN-LEROY Francis, ROIG Michèle, SAHAÏ Isabelle (visio), STRUGALA Carole, VANDENABEELE Jérôme, VENTURELLI Frédérique, ZULIANI Romain.

Excusé-e-s : CHEVALIER Christian, STURBAUT Françoise

VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR

Le compte-rendu du comité directeur des 14 et 15 décembre 2022 est adopté.

18 voix POUR – 0 voix CONTRE - 2 abstentions

POINTS D'ACTUALITES

VOEUX DE L'USEP

Les vœux ont, cette année, été transmis à l'ensemble des associations. Nous avons eu quelques retours d'associations qui nous disent avoir apprécié la démarche.

RELATIONS AVEC LES MINISTERES

Luc Pham a été nommé conseiller éducation de la première ministre. Bérénice Dély lui a succédé et devient conseillère ressources humaines, sport, santé scolaire et enfance auprès du ministre de l'éducation nationale.

La ligue de l'enseignement (présidente de la ligue et directrice générale) a rencontré le ministre de l'éducation nationale pour évoquer plus particulièrement les priorités CPO. L'USEP ne faisait pas partie de la délégation et la Présidente a fait part de son regret en bureau ligue de ne pas avoir été associée à cette rencontre.

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

La Ministre des sports s'est rendue à la dernière réunion des Recteurs ; elle a annoncé la mise à disposition d'un kit de matériel sportif pédagogique à destination de toutes les écoles, et l'instauration début février de « l'Equipe de France des 30' d'APQ » (promotion des APQ par 150 sportifs de haut niveau sur tout le territoire). Dans le cadre des 30 minutes d'APQ, il y aura une formation de tous les CPD. Le label Génération 2024 disparaîtra dès 2025. Un Appel à Manifestation d'Intérêt va être développé afin de « gagner » des billets aux JOP.

DEFENSEUR DU DROIT DES ENFANTS

Chaque année, une consultation nationale est lancée auprès des moins de 18 ans de manière à établir un rapport rendu public le 20 novembre (journée des droits de l'enfant). Cette année, la thématique retenue est « droit aux loisirs, au sport et à la culture ». Le recueil de l'avis et de l'opinion des enfants quant à la mise en œuvre de leurs droits sera conduit de février à juin pour une restitution en juillet. Il est proposé que l'USEP relaie l'information car ce projet lui correspond et peut s'appuyer sur notre expérience d'assemblée des enfants.

DYNAMIQUE 2024

COUPONS G24

Paris 2024 souhaite réorienter le financement prévu initialement pour les coupons sur d'autres actions. Une enquête auprès du réseau a permis de montrer que les besoins sont au-delà de ce qui nous a été attribué.

La motion du CD National Usep (CD de décembre 2022) a été transmise à Paris 2024. Paris 2024 ne souhaite pas revoir sa position initiale. Une communication va être faite en ce sens auprès des référents Paris 2024, des CPD EPS et des CD USEP.

Le comité directeur de décembre a validé la répartition de 42 coupons aux 19 comités concernés par une opération déjà réalisée ou une demande validée sur la plateforme démarches simplifiées.

Le premier versement reçu début décembre correspond à 195 coupons. Il reste à ce jour à répartir 153 coupons.

La répartition du solde des coupons (153 coupons, soit 45 900€) est soumise au vote du CD:

18 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 abstention

10 comités départementaux ont indiqué ne pas vouloir de coupons. 11 comités n'ont pas répondu à notre enquête et nos relances.

82 comités ont exprimé des besoins. Le nombre d'écoles labellisées dans ces départements est très variable. A partir de celui-ci et des besoins exprimés une répartition est proposée au CD.

Elle retient l'idée d'un minimum de 2 coupons versés par comités départementaux et d'un maximum de 10 pour les comités qui réunissent de nombreuses écoles labellisées et qui ont demandé de nombreux coupons.

PASSERELLES EMS-CLUBS

Le CPSF met en place un dispositif passerelle entre un EMS (notamment IME, ITEP) et un club. Il attribue une subvention de 2000€ par projet passerelle. Nous allons questionner le CPSF sur le budget total de ces actions passerelles et la possibilité que des comités USEP puissent prétendre à ce dispositif.

SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

L'ouverture de la SOP se fera au Zénith de Paris (1500 enfants) le lundi 3 avril. L'ensemble des comités USEP de l'Île de France seront présents à cette ouverture officielle.

PROJET UNIS VERS 2024

L'architecture générale « les enfants font leur jeux » permettant d'atteindre progressivement l'organisation des 2024 rencontres en juin 2024 est présentée au CD : guide de l'animateur, carnet de l'enfant (proposition de participation du CNOSF), organisation des défis et valorisation de l'engagement des enfants.

Des défis seront proposés aux associations sur plusieurs périodes tout au long de l'année (défi élaboration d'une affiche autour des JOP, défis mathématiques, défis sportifs...) Les associations participantes seront valorisées (vote par les participants eux-mêmes).

La Casden propose la diffusion d'une BD où serait apposé le logo USEP, avec tarif préférentiel pour l'USEP (1000 livres réservés à 10€ chacun).

VIE STATUTAIRE

AG 2023

Le Comité Directeur liste les principaux dossiers et sujets qui pourraient être présentés à l'AG 2023. L'ordre du jour sera finalisé à l'occasion du CD de mars, CD qui aura également pour objet de finaliser le bulletin Spécial AG n°2 et de le diffuser dans sa foulée aux comités (ordre du jour arrêté, divers rapports, questions et vœux, motions de votes, tarifs, annexes).

Un point d'étape est fait sur la traduction réglementaire de la loi dite sport. Le secrétaire général présente les dernières informations et réponses aux questions soumises à la direction des sports du ministère des sports par le biais du service juridique du CNOSF. D'ici le prochain CD, la CNVS a pour mission de transcrire les modifications statutaires et réglementaires soumis au vote de l'AG. Un prochain webinar à destination des fédérations sportives autour de cette question se tiendra le 15 février prochain et devrait apporter les questions laissées en suspens. L'ensemble des propositions soumises au vote de l'AG seront transmises à la direction des sports pour étude de conformité.

Le comité Directeur de décembre avait proposé, pour répondre à l'article 33, que l'ensemble des associations représentant 100% des voix élitent les membres du CD et la présidence. Depuis de nouveaux éléments d'interprétation de cet article rend possible une autre organisation de la liste électorale qui propose une représentativité des comités départementaux. Il est donc proposé au CD une nouvelle organisation de la composition électorale comme suit pour les élections :

100% des clubs représentent 50% des voix et 100% des comités départementaux représentent 50% des voix.

19 voix POUR – 0 voix CONTRE - 1 abstention

Le CD propose 3 possibilités pour l'élection de la présidence :

Proposition 1 : scrutin de liste avec fléchage de la présidence (tête de liste)

Proposition 2 : scrutin uninominal avec vote différé à 2 semaines du vote de la présidence permettant une fenêtre de vote notamment pour les associations

Proposition 3 : scrutin uninominal avec vote de la présidence sur le temps de l'AG

Proposition 1 : 7 voix

Proposition 2 : 0 voix

Proposition 3 : 13 voix

0 abstention

Il est proposé de maintenir les propositions ayant recueilli des voix (propositions 1 et 3) et de les soumettre au vote de l'AG.

13 voix POUR – 6 voix CONTRE - 1 abstention

Il conviendra également d'envisager des modifications statutaires et réglementaires sur quelques points connexes :

- Inscription dans les textes du vote numérique (possiblement restreint aux AG électives)
- Prévoir les 2 modifications des textes selon la décision prise en AG d'un scrutin de liste (présidence fléchée) ou d'un scrutin uninominal avec un possible vote différé des clubs de la présidence
- Possible modification du quorum

En marge de ce temps de travail, il est également proposé d'inscrire dans le règlement intérieur la possibilité pour le comité directeur de recourir à un vote numérique à distance dans un cadre dérogatoire et exceptionnel (impossibilité de réunir le quorum en présence du fait de perturbations extérieures). Cette proposition sera soumise à l'avis de la CNVS.

19 voix POUR – 0 voix CONTRE - 1 abstention

Médailles d'honneur : les récipiendaires ont accepté de recevoir ces médailles sur le temps de l'AG. Des invitations officielles vont partir en fin de mois.

La médaille d'Annie Ramirez sera remise pour le comité directeur par Véronique Moreira, celle de Baptiste Marsault par Charlotte Carré.

QUESTIONS A...

CD 38

« Dans une perspective d'amélioration du fonctionnement de notre comité, pourrait-on connaître les critères d'évaluation en liens avec les contributions financières de l'USEP Nationale ? (points forts et points d'amélioration) »

Une réponse sera apportée en Assemblée Générale par la Vice-Présidente Vie des Territoires.

QUESTIONS SUR...

CD 56

« Après une année de mise en place des 30 min d'APQ, quel est le positionnement de l'USEP Nationale sur ce dispositif »

Des éléments de réponse seront apportés à l'occasion de l'Assemblée Générale à différents moments, lors de la présentation du rapport moral et d'une intervention plus spécifique par les élus en charge du groupe de travail concerné.

CD62

« Une ligue départementale peut-elle n'opérer aucun soutien financier à un CD USEP qui déclare des actions dans le cadre de la CPO ? »

La CNVS rappelle les obligations fédérales que constitue le soutien, notamment financier, à ses deux fédérations sportives. En outre, elle préconise que le comité directeur prenne contact avec le confédéral pour étudier une réponse conjointe orale à l'occasion de l'Assemblée Générale, réponse qui réaffirme ces obligations. Le comité valide cette proposition de la CNVS à l'unanimité. La présidente évoquera cette proposition en bureau ligue.

VOEUX

CD 13

« Constatant le volume horaire consacré par les élus bénévoles aux tâches administratives et sportives de l'USEP...

Le comité directeur de l'USEP13 souhaite que l'USEP nationale milite auprès de notre ministère de tutelle pour que soient pris en compte les temps consacrés par des élus bénévoles à un mandat électif départemental, régional ou national dans le cadre de l'USEP (association reconnue d'utilité publique et seule association sportive scolaire du premier degré habilitée par le ministère de l'éducation nationale), et que ces temps soient comptabilisés en trimestres pour l'avancement à la retraite dans une limite annuelle d'heures fixée pour la totalité du mandat effectué. »

Ce vœu n'est pas recevable. Il est requalifié en question sur... Un vœu doit porter sur toute question relative à la vie fédérative sur laquelle l'USEP peut agir à l'interne et en toute autonomie.

Dans le cadre de cette requalification, une réponse écrite sera apportée par le secrétaire général.

CD83

« Constatant la tendance à la chute inexorable du nombre d'associations affiliées à l'USEP, donc du nombre de licencié.e.s, qui sont des associations d'écoles appartenant à des associations de coordination USEP, devenant du coup inconsistantes.

Constatant parallèlement qu'il se développe souvent des projets en partenariat avec le mouvement sportif dans les circonscriptions, en temps scolaire, pour la mise en oeuvre desquels l'USEP est, au mieux, informée, sans qu'il n'y ait aucun impact sur le développement de sa vie associative au niveau des écoles (ni création, ni revitalisation d'associations USEP en sommeil) et pas davantage sur la connaissance de notre mouvement, bien sûr.

Constatant par ailleurs que lorsqu'il y a une association USEP pour un ensemble d'écoles d'une commune, d'un territoire (Terre de Jeux en particulier) ou d'une circonscription Education Nationale, le partenariat de l'USEP avec ses partenaires institutionnels et du mouvement sportif se met en place naturellement, en synergie (conventions), et avec efficacité dans notre département malgré notre carence en ressources humaines usépiennes,

Propose l'étude en assemblée générale nationale du vœu suivant :

La possibilité de créer des associations USEP territoriales regroupant les licencié.e.s USEP des écoles d'un territoire pour permettre le développement, à cette échelle, d'un projet sportif associatif partenarial où l'USEP prenne pleinement sa place, promouvant l'éthique et les valeurs éducatives qu'elle porte, aux côtés de l'Education Nationale. »

Ce vœu de non recevable. Il est requalifié en question sur... La CNVS rappelle en effet le principe premier inscrit dans nos statuts : une association USEP est une association d'école. Les licencié-e-s ne peuvent l'être qu'au titre de cette association d'école. L'assemblée Générale de Pau a voté quelques assouplissements (périmètre élargi au groupe scolaire, au RPI, au RPC, possibilité de délivrer des licences à une école voisine, sections d'associations) eux-mêmes intégrés au règlement intérieur lors de l'assemblée générale d'Avignon. L'association de coordination peut toutefois être l'outil qui peut répondre à ces échelons territoriaux, tout en respectant les contraintes statutaires. Une réponse écrite sera formulée par le secrétaire général adjoint.

CANDIDATURE AG 2024

L'USEP 974 a souhaité, suite à une première prise de contact en janvier, retirer sa candidature. Le comité directeur en prend acte.

Les candidatures des comités départementaux 37 (Indre-et-Loire – Tours) et 38 (Isère – Grenoble) sont présentées au comité directeur. Le comité souligne la qualité des deux candidatures avant de passer au vote à bulletin secret.

Le comité directeur demande à ce que le nombre de voix précis ne soient pas inscrits au compte-rendu du CD.

Le CD37 est désigné organisateur de l'AG 2024 à la **majorité des 20 votants**.

ETAT DE L'UNION

36. La relation entre la FD Ligue et l'Usep 36 s'éclaircit : les conventions et avenants financiers de 2021, 2022 et même 2023 ont été signées.

62. Suite à la demande de saisine de l'Usep 62 faisant suite à une CPO réduite à zéro, une démarche a été organisée en présence des directeurs nationaux de l'Usep et du Confédéral ; ce premier temps de médiation n'ayant pas abouti, les représentants des deux structures sont invités le 8 mars par les deux présidentes nationales à examiner les éléments pouvant conduire à un apaisement des relations et à des pistes de solutions. Le comité directeur réaffirme conjointement au représentant de la ligue en CD qu'il n'est pas possible qu'un comité USEP ne bénéficie d'aucun soutien financier d'une ligue départementale, dès lors qu'il mène des actions.

65. Malgré la médiation et les décisions prises en juillet 2022 (la déléguée USEP est salariée par l'USEP 65, et l'USEP 65 a quitté les locaux de la Ligue), il reste des tensions entre les deux structures. Toutefois, les discussions et compromis qui s'en suivent permettent d'entrevoir la signature de la convention 2023.

71. Demande de saisine de l'USEP 71 fin décembre 2022 en raison des difficultés pour aboutir à la signature d'une convention 2023 coconstruite et négociée. Des craintes émanent de l'USEP 71 sur l'évolution du poste du délégué départemental, salarié de l'URFOL Bourgogne Franche Comté. Les directeurs nationaux de l'Usep et du Confédéral organisent une première réunion sur site le 7 février.

FINANCES

CONSTRUCTION BUDGETAIRE

A l'occasion du CD de décembre, les élus avaient procédé à une première réduction des charges pour ramener la première projection de résultat de -175 128€ à - 98 628€. Le bureau du 17 janvier

a proposé d'opérer quelques réductions des charges supplémentaires (baisse sur le fonctionnement fédéral et la vie fédérale et statutaire).

Une projection sur les adhésions et affiliations nous permet raisonnablement d'augmenter nos produits de 78 376€.

Le cumul de ces nouvelles économies sur les charges et augmentation des produits permet de présenter un budget à l'équilibre.

Le comité directeur **vote à l'unanimité** la rémunération de la présidente.

Le comité directeur **vote à l'unanimité** le projet de budget 2023.

Le comité directeur se prononce favorablement pour le montant global des différentes enveloppes du budget 2023 comme suit :

1. Fonctionnement fédéral 1 052 025 €
2. Vie fédérale et statutaire 146 250 €
3. Vie sportive et associative 143 242 €
4. Vie des territoires 507 542 €
5. Vie pédagogique, recherche et formation 167 216 €
6. Dossiers transversaux 87 775€

APAC

Un audit interne portant sur les flux financiers et la mise en place d'indicateurs de sinistralité est en cours d'instruction. Un audit externe est également en cours d'analyse.

L'USEP nationale collecte en fonction des années et du nombre de licenciés près d'1million d'Euros (1,50€ par licencié). Une augmentation de l'APAC est envisagée à hauteur de 10% (soit 0,15c). A ce jour, nous n'avons pas les retours d'indicateurs demandés, notamment sur la sinistralité USEP.

Le Comité Directeur mandate Laurent Muguet qui siège au CA de l'APAC pour se prononcer sur une augmentation potentielle des Tarifs APAC. En l'absence du retour des indicateurs souhaités dans le cadre de l'audit interne, le comité directeur demande à son mandaté de voter contre les tarifs. Nous devons règlementairement inscrire cette part APAC dans les tarifs statutaires soumis au vote de l'AG d'avril au plus tard le 6 mars (date de la CNF). Aussi, le Comité Directeur demande à son mandaté de ne pas voter les tarifs après le 5 mars.

18 voix POUR – 0 voix CONTRE – 1 Abstention

Il est proposé qu'une fois les résultats de l'audit interne parus, nous recevions un représentant de l'APAC en CD.

Vote à l'unanimité.

VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

GT INNOVATION

Le travail autour d'une rencontre de cycle 2 de Breakdance « Breaks'cool » est en voie de finalisation ; le travail en cours est présenté aux membres du CD USEP.

GT SANTE

En appui du parcours de l'enfant, création d'une « Boîte à bouger » contenant 30 fiches d'activités physiques, avec des fiches repères santé qui éclairent différentes notions sur l'activité physique et la santé.

GT INCLUSION

Présentation pour validation de l'outil « inclusion » à prendre en considération lors des productions pédagogiques à venir.

CONVENTIONS

FF Hockey sur Glace : convention signée le 29 janvier à l'occasion de la finale de la Coupe de France

FF Badminton : signature de la convention prévue le 16 février à Aire-sur-la-Lys (62) à l'occasion des Championnats d'Europe

FF Canoë Kayak : la convention devait être signée en décembre à l'occasion du salon nautisme mais cela n'a pas été possible. Nous avons proposé qu'elle le soit en marge du stage de dirigeants d'avril.

RUGBY

Un séminaire bipartite USEP/FFR se tiendra les 20 et 21 mars prochain. La représentation sera paritaire (3 représentants par grande région). Ce séminaire est complet ; il travaillera à la fois sur l'accompagnement de la coupe du monde 2023 et des JOP. Il fait suite au séminaire d'octobre 2021. Un guide numérique de suivi de la coupe du monde coconstruit est en chantier (connaître les rugbys et leurs déclinaisons scolaires, déroulement de la coupe du monde, dossier pédagogique). Le graphisme est pris en charge par la FFR. Ce guide pourrait être présenté à l'occasion de l'AG et diffusé dès la rentrée scolaire prochaine.

HOCKEY SUR GAZON

Sabine Bollé est désignée pour être la référente de cette fédération.

PASS SPORT USEP-UFOLEP

L'objectif est de proposer aux familles éligibles au pass sport de le mettre à disposition des associations USEP et UFOLEP et de faire profiter ses licenciés des activités des deux structures. Le CD de décembre avait évoqué une réserve quant à l'appui des licences sur quelques familles éligibles au Pass sport. Ce principe de rétrocession par certaines familles éligibles est identifié par le groupe missionné pour envisager la faisabilité de la chose comme un préalable incontournable.

Le Comité Directeur pense que cet élément qui touche à l'éthique n'est pas envisageable et souhaite abandonner le projet.

17 voix POUR – 0 voix CONTRE – 1 Abstention

VIE PEDAGOGIQUE, RECHERCHE ET FORMATION

CONVENTION C3D STAPS

Le projet de convention est présenté aux élus. Il recoupe six thématiques : principe et modalités de stage, coopération à des travaux de recherche, participation à des journées de séminaires ou de colloques, passerelles pour l'insertion professionnelle, échanges de pratiques et manifestations sportives conjointes, modalités de poursuite d'étude. La C3D STAPS et l'USEP conviennent de

mettre en place une Commission Mixte Nationale chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la convention. Le Comité Directeur approuve à l'unanimité ce projet de convention.

PARCOURS DE FORMATEUR

L'ambition est de construire un parcours de formateur tenant compte d'une formation initiale et continue cohérentes, d'acteurs divers de la formation (formateur USEP national, responsable régional de formation, responsable pédagogique, formateur de formateur).

Il est proposé de renouveler la formation initiale de formateur : un temps asynchrone préalable pour une mise à niveau des connaissances requises, le maintien d'un temps de 5 jours de stage en présence qui prend en compte des temps personnels un peu plus importants et veille à l'amplitude horaire des temps de travail.

Une cellule est mise en place pour étudier le cadre juridique à appliquer sur la situation des salariés dans l'encadrement et la participation au FIF et aux formations de délégués : Dominique Caron, Sabine Bolle, Frédérique Venturelli, Jérôme Vandenabeele, Francis Robin-Leroy et Karl Drapied.

STAGE DE DELEGUE

L' élu en charge fait un retour sur le dernier stage de délégué : le stage s'est tenu à Laval en Mayenne. La présence de la présidente nationale et du DASEN sur un temps long de clôture de stage a été particulièrement apprécié.

PLAN NATIONAL DE FORMATION

La prise en charge des stagiaires sur les PNF (stage de l'éducation nationale et donc prise en charge du déplacement des personnels USEP qui ne sont pas de l'éducation nationale) et sur les séminaires (prise en charge du déplacement des usépiens) sont discutés.

Un rendez-vous pour partager un bilan global avec le MEN sur l'organisation, sur notre implication lors de ces PNF va être demandé rapidement.

STAGE DE DIRIGEANTS 2023

Le stage des dirigeants se tiendra du mardi 18 avril (15h) au vendredi 21 avril (12h). Fabrice Delsahut, Maryse Chrétien, Joseph Gandrieau et Philippe Meirieu interviendront lors de ce stage.

A ce jour il y a 101 inscrits au titre des participants (46 départements – 6 régions), 31 au titre des élus, membres de la DN et formateurs.

L'inscription étant officiellement close, il est demandé de poursuivre les inscriptions jusqu'à la jauge limite de 120 participants.

VIE DES TERRITOIRES

ELUS RELAIS – ELUS REFERENTS / ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Un dispositif a été mis en place en début de mandature afin que les élus nationaux soient des élus relais : l'objectif était de créer un maillon entre les CD / CR Usep et le niveau national, en assurant une présence d'élus nationaux lors des temps statutaires mais également un relais possible pour les dirigeants des territoires. Force est de constater que ce dispositif n'a pas fonctionné de façon optimale, notamment avec la fin du COVID et des formats d'AG qui ne sont plus hybrides.

Il est proposé à la fois une nouvelle répartition des élus et un nouveau rôle d'élus référents territoriaux, d'impliquer les membres de la DN dans cet accompagnement.

Le comité directeur positionne les élus référents sur les groupes référents. Les permanents nationaux sont également distribués sur les régions.

Pour donner suite à la Commission Nationale Transversale de novembre 2022, en appui des constats du GT Accompagnement des Territoires, une nouvelle stratégie est proposée autour de trois objectifs :

- Donner du sens au PSAR et PSAD
- Favoriser une dynamique de territoire
- Accompagner les territoires avec des projets de développement contractualisés

Trois axes de travail sont projetés :

- Réalisation d'un outil d'autoévaluation des PSAD / PSAR
- Mise en œuvre d'une stratégie régionale des CR USEP avec le soutien des élus référents et s'appuyant sur les outils du Laboratoire des Pratiques
- Evolution des contrats de développement globalisant les contributions financières nationales (contrats de développement, contribution formation, contribution opérations nationales)

Un calendrier est acté afin que ces changements soient effectifs à compter de septembre 2023.

POLE LABORATOIRE DES PRATIQUES

MECENAT DE COMPETENCES AVISIA

Une réunion de lancement s'est tenue le 11 janvier dernier de manière à affiner la méthodologie générale (analyse de l'existant/état des lieux, recherche de solutions potentielles adaptées, recommandations). Les prochaines étapes sont déjà programmées (à destination du laboratoire des pratiques le 6 février, à destination des élus/délégués, puis des producteurs/utilisateurs). Une restitution de cette synthèse d'Avisia avec recommandations devraient nous être remise début juin 2023.

ENQUETE FLUX FINANCIERS LIGUE-USEP

A l'occasion du CD de décembre, nous avons décidé de lancer une enquête prospective réduite à quelques comités de manière à identifier l'état des flux financiers entre les fédérations départementales ligue et les comités USEP départementaux. A ce jour nous avons eu 12 retours. Nous ferons un rendu final de cette enquête à l'occasion du CD de mars.

POLE COMMUNICATION

STRATEGIE DE COMMUNICATION

La première ébauche d'une stratégie de communication refondée est présentée aux élus pour avis et amendements. Elle s'organise autour de trois grands axes de développement :

- La communication interne (CD USEP, CR USEP Associations Usep)
- La communication externe à destination des enseignants
- La communication à destination des partenaires sportifs, commerciaux et institutionnels

Avec l'appui du Laboratoire des Pratiques, il est prévu de mener une enquête auprès des cibles afin d'avoir une représentation de l'image de l'USEP, de recenser les besoins ...

PARTENARIAT DECAPRO

L'USEP a rencontré Décapro pour la présentation d'un plan de communication général dans lequel l'USEP pourra être associée :

- semaine 10 : catalogue collectivité (150 pages) dans lequel l'USEP aura 3 pages (ce qu'est l'USEP, USEP et 30 min APQ, USEP et SRAV)
- semaine 19 : parution d'un 20 pages couleurs transmis à toutes les écoles publiques. Double-page centrale détachable (poster) identifiant 15 jeux proposés par l'USEP (avec lien QR code vers descriptif plus complet)
- semaine 35 : une page dédiée USEP sur le site Décapro présentant une sélection de matériel avec possible reversement
- semaine 45 : activités nouvelles dans le cadre du SRAV et des 30 min APQ

Les bases de ce partenariat ont été présenté aux comités lors de la webconférence de janvier.

Dominique CARON et Laurent MUGUET

Secrétaire général et secrétaire général adjoint